



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2018

OBJET :

DE-18-09-1-10) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT EN
CONTREPARTIE DE LA SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE
ACCORDEE A LA SOCIETE FONCIERE HABITAT ET HUMANISME POUR
L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT SIS 25,
RUE DES LAITIERES

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absent(e)s : Mme MARTIN Elsa .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5573H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, et 30 janvier 2017

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2018 accordant une subvention pour surcharge foncière à la Société Foncière Habitat et Humanisme afin de financer le projet d'acquisition-amélioration d'un logement social (PLAi) sis 25, rue des Laitières ;

Considérant la convention proposée, réservant un logement à la Ville et fixant les obligations de la Société Foncière Habitat et Humanisme, en contrepartie de la subvention accordée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 19 septembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 septembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Le Conseil Municipal approuve la convention réservant un logement à la Ville et fixant les obligations de la Société Foncière Habitat et Humanisme, en contrepartie de la subvention accordée pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social (PLAi) situé 25, rue des Laitières à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé